

Avis d'appel d'offres ouvert N° 05/ODCO/2020 (Séance publique)

Le **14 Décembre 2020 à 10h30**, il sera procédé en séance publique dans la salle de formation de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix n° **05/ODCO/2020**, relatif à la réalisation des prestations de nettoyage, de gardiennage et de surveillance des locaux de l'Office du Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales en deux lots :

- **Lot n°1 : Prestations de Gardiennage et de Surveillance des locaux de l'Office de Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales;**
- **Lot n°2 : Prestation de nettoyage des Locaux de l'Office de Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales.**

Le dossier de l'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma et sur le site Web de l'Office du Développement de la Coopération : www.odco.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n°1 : Quinze mille Dirhams (15.000,00 DH).**
- **Lot n°2 : Dix mille Dirhams (10.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Lot n°1 : Huit cents quatre-vingt six mille neuf cents cinquante trois Dirhams, quatre vingt neuf centimes TTC (886.953,89 DH TTC).**
- **Lot n°2 : Cinq cents cinq mille cent quarante neuf Dirhams, soixante dix centimes TTC (505.149,70 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08JumadaI1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue Dayet Aoua Agdal – Rabat- B.P :1297 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 9** du règlement de consultation.